



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LA MRC DE DEUX-MONTAGNES DEMANDE À L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE DE SUSPENDRE L'EXPLOITATION DU PIPELINE DE TRANS-NORD INC. (PTNI)

Saint-Eustache, le 9 novembre 2016 – Le conseil de la MRC de Deux-Montagnes se montre préoccupé relativement à la sécurité du pipeline qui traverse le parc national d'Oka. Les maires demandent à l'Office national de l'énergie de s'assurer de sa conformité et de sa sécurité, notamment en raison de la proximité du lac des Deux Montagnes.

Alerté par un communiqué diffusé récemment par un organisme de protection de l'environnement, le maire d'Oka, M. Pascal Quevillon, a communiqué avec l'ONÉ afin d'obtenir des précisions quant à la sécurité du pipeline. L'Office a confirmé à ce dernier qu'elle a émis une ordonnance de sécurité modificatrice à PTNI le 27 septembre dernier. À cet effet, *« l'Office juge que l'exploitation du pipeline peut continuer de façon sécuritaire avec les restrictions actuelles de pression, et estime de même que le facteur de sécurité additionnel fourni par les restrictions de pression supplémentaires protégera le réseau pipelinier des effets liés à d'autres incidents de surpression en attendant que PTNI élabore et mette en œuvre une solution à long terme pour éliminer le danger lié aux surpressions. »*

Malgré des incidents répétés et plusieurs cas de non-conformité aux exigences de l'ONÉ, PTNI n'aurait toujours pas obtempéré pour rendre ses installations conformes et sécuritaires. Dans les circonstances, le conseil de la MRC de Deux-Montagnes demande à l'Office national de l'énergie *« d'agir promptement pour assurer la santé et la sécurité des personnes et la qualité de l'environnement et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'ensemble des conditions imposées dans les différentes ordonnances de sécurité soient mises en œuvre et respectées »*.

Le maire d'Oka exprime pour sa part les craintes de sa communauté : *« Un déversement potentiel dans le lac des Deux Montagnes, source principale d'approvisionnement en eau potable pour la population d'Oka et pour le Service de sécurité incendie, serait très dommageable. Il s'agit d'une préoccupation majeure, car les conséquences potentielles sont immenses sur le plan de l'environnement, la sécurité incendie, la santé publique, sans compter les activités économiques et touristiques »*, mentionne M. Pascal Quevillon.

« Le parc national d'Oka est non seulement un attrait touristique majeur et un atout économique important, mais aussi un environnement qui doit absolument être protégé, tout comme le lac des Deux-Montagnes. Ce dossier soulève des craintes légitimes au sein de la population du territoire de la MRC de Deux-Montagnes. Nous appuyons notre collègue maire d'Oka, sa population et l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens », conclut la préfète de la MRC de Deux-Montagnes et mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, M^e Sonia Paulus.

- 30 -

Source : Nicole Loïselle
Directrice générale
450 491-1818